

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 13 février 2026

CONTACT
Fédération CGT
des Mines et de l'Énergie
268 rue de Paris,
93513 Montreuil cedex



PPE 3 UNE PROGRAMMATION NÉCESSAIRE MAIS DES CHOIX QUI INTERROGENT !

La publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) pour la période 2025-2035 constitue un moment important pour l'avenir énergétique de notre pays. Elle est attendue depuis plus de deux ans ! Et passera en force par décret, sans aucun débat parlementaire.

Au-delà du choix, de la forme, la FNME-CGT s'interroge profondément sur le fond, l'approche, la méthode et sans aucunes nouvelles lois associées.

Un véritable débat démocratique était indispensable pour inscrire dans la durée, un texte robuste, partagé et légitime. La transition énergétique ne peut se faire au gré des marchés et nécessite une vision stratégique planifiée portée par la puissance publique. Cette PPE doit intégrer les enseignements des rapports parlementaires sur la perte de souveraineté énergétique et sortir l'électricité et le gaz des griffes du marché pour les considérer comme des biens de première nécessité.

Cette programmation doit permettre d'assurer la sécurité d'approvisionnement, de garantir l'accessibilité de l'énergie pour tous les usagers, et d'organiser la décarbonation de notre économie via une transition juste pour tous les salariés.

Sur les coûts complets, nous sommes sur une vision partielle et trompeuse, sans aucune comparaison des couts des filières énergétiques partielle en juxtaposition d'un coût complet du nucléaire jusqu'à son démantèlement.

La PPE 3 confirme l'engagement de 6 EPR2 qui valide enfin le renouvellement du parc nucléaire. Cependant, la commande définitive attend toujours la validation du mode de financement.

Concernant la sécurisation de l'hydraulique c'est pour la FNME-CGT, une étape essentielle avec une relance indispensable des investissements, mais dépend avant tout de l'issue de la PPL en cours de débat au Parlement.

Sur les énergies renouvelables intermittentes et non flexibles cela pose des défis considérables sur le développement de celles-ci en termes d'équilibrage du réseau électrique. La PPE 3 semble sous-estimer l'ampleur des investissements nécessaires pour adapter nos réseaux à ces moyens de production et devra certainement les revoir. De plus, il est indispensable pour les appels d'offres de l'état de ne pas inciter, mais bien obliger les énergies renouvelables à être intégrées dans l'industrie européenne.

Nous déplorons le manque d'ambition sur les nouvelles filières de gaz renouvelables et bas-carbone. Les infrastructures gazières constituent un atout stratégique majeur : il faut anticiper leurs adaptations, et non leurs déclins. La décarbonation ne se réglera pas par un transfert de capacité d'une énergie vers l'autre. Le réseau électrique ne le supporterait pas !

Pour une véritable maîtrise publique de l'énergie, la FNME-CGT porte une exigence claire : l'énergie est un bien commun de première nécessité qui doit être géré dans l'intérêt général. Cela passe par des nationalisations nouvelles des grandes entreprises énergétiques et la sortie des logiques de marché qui ont montré leurs limites. Seule une maîtrise publique démocratique de la filière, avec une véritable planification, permettra de mener à bien la transition énergétique dans la justice sociale.